

### **I-Populations mobiles en France**

1- Depuis le Moyen-âge (du Ve au XVe siècle), l'accroissement des populations urbaines a créé des besoins de transports : colporteurs, charretiers, saltimbanques sillonnaient la France.

Leurs descendants, d'une lointaine origine picarde, auvergnate ou savoyarde, s'appellent les **Pirdé** ou Voyageurs.

2- Les pèlerins sont nombreux à cette époque, le pèlerinage étant imposé comme une pénitence.

1418 : arrivée de 14000 pèlerins à Strasbourg. Avec sauf-conduit du roi de Bohême. Ils parlent une langue différente et arrivent de « Petite Égypte » (Grèce): on les appelle Bohémiens ou Égyptiens. Eux-mêmes se définissent comme **Manouche** (être humain) ou **Sinto** (indien).

A l'époque, il n'y avait pas d'armée nationale. Des comtés, des duchés utilisaient des entreprises de guerre (compagnies de mercenaires et de logisticiens avec femmes et enfants) qui louaient leurs services. Du XVe au XVIIIe on voit apparaître des troupes égyptiennes ou bohémiennes, probablement des descendants de ceux qui étaient arrivés comme pénitents.

3- Au XVIIe siècle, pendant la guerre de 30 ans, des gens ont servi les armées (allemande, danoise, suédoise) : on appelle leurs descendants les **Yéniches** qui ont continué une vie nomade initiée par les mouvements des armées et qu'on retrouve dans les pays nordiques, l'Allemagne et la Suisse.

En 1682, Louis XIV interdit la guerre privée et tous les mercenaires se retrouvent au chômage et se reconvertissent dans le colportage, le commerce ambulancier, le travail saisonnier.

4- Chassés par les Ottomans, ou « importés » dans la péninsule ibérique pour pallier à des manques de population, comme nous le verrons plus loin, les « Égyptiens » sont devenus les **Gitans**.

5- Autres mouvements :

Au XIXe siècle, l'industrialisation entraîne l'exode rural : des gens se retrouvent sur les routes. Certains se disent hongrois et viennent avec des charrettes, toiles de tente, : les Rromas (ou **Roms**) qui étaient esclaves dans les principautés roumaines et se sont mis en route après l'arrêt de l'esclavage.

Le rattachement de la Savoie à la France en 1860 permet aux piémontais de venir chercher du travail en France. Parmi eux des Sinte piémontais se retrouvent dans les cirques, les manèges, les fêtes foraines.

En 1870-71 : annexion de l'Alsace et de la Moselle par l'Allemagne : les habitants peuvent quitter ces régions pour rester français. Parmi eux, des Yéniches et des Manouches se remettent en route pour rester français.

Tous ces gens mobiles avec leurs familles couchaient à la belle étoile, sous une tente, ou étaient abrités dans les fermes. Ils se déplaçaient avec des chevaux, mulets, ânes, et des hottes sur le dos.

Au XIXe siècle, la roulotte apparaît. La caravane du mot « wagen ». Ces roulottes vont se retrouver au milieu des villages. Beaucoup de gens circulent sur les routes de France, ce qui ne plaît pas toujours aux mairies qui craignent qu'ils transportent des épidémies.

Entre les Voyageurs par conditions de vie ou de métier à l'intérieur de nos pays (Voyageurs autochtones), et les populations d'origine indienne arrivées dans ces mêmes pays d'Europe occidentale, des échanges de coutumes, de mots de langage, de liens familiaux se sont créés du fait d'une similitude de vie (itinérance) et des rejets dont ils ont été l'objet de la part des populations

sédentaires et des pouvoirs politiques.

Les voyageurs sont donc d'origines diverses :

- les français de souche (les Pirdé), descendants de colporteurs de nos régions,
  - les Yéniches, descendants des employés des armées nordiques
  - les Manouches ou Sinté et hongrois,
  - les Gitans ou Kalé,
  - les Rromas ou Roms
- } les Tsiganes. d'origine indienne

TSIGANES : originaires d'Inde			Voyageurs de souche européenne	
Rromas	Kalé (dits Gitans)	Sinté (dits Manouches)	Yéniches (originaires d'Allemagne ou d'Alsace)	Pirdé ou Voyageurs (originaires de diverses provinces françaises)
Sédentaires			Gens du voyage	

**Tous les Voyageurs ne sont pas Tsiganes. Tous les Tsiganes ne sont pas voyageurs.**

## II-Histoire des Tsiganes

### 1-Origine

Les pèlerins arrivés à Strasbourg en 1418 -cf I-2) et venant de Petite Égypte ont expliqué qu'ils avaient mal défendu leurs terres contre les musulmans et que le pape leur avait ordonné de faire un pèlerinage. Ils étaient conduits par des comtes et des ducs; ils ont de l'or et des chevaux. Ils bénéficient de sauf-conduits du roi de Bohême leur permettant de circuler, d'être nourris par les populations traversées, voire à « prélever » sur les cultures pour se nourrir. Ils sont bien reçus car pèlerins sur décision du pape (pèlerinage de 7 ans).

A la fin du pèlerinage, ils doivent trouver d'autres moyens de subsistance.

Au XVIIe siècle des érudits s'intéressent à leur langue et créent un premier lexique Romani/latin.

A la fin du XVIIIe siècle, un allemand étudie plus scientifiquement cette langue et la compare à l'Hindoustani, langue du nord de l'Inde et trouve 900 racines communes.

Se construit une théorie, à partir de cette langue où on trouve, outre la base indienne, des mots persans, arméniens, grecs, et selon des témoignages de Britanniques en Inde :

- en Inde, des populations nomades, de langues différentes, les Dombas, (devenu Rromas) intouchables, ont du quitter l'Inde, aller en Perse, puis en Arménie puis dans l'empire byzantin (grec) entre le Ve et Xe siècle. Le tout avant l'arrivée des Turcs en Turquie, car il n'y a pas de mots turcs dans le Romani. Ils sont confondus avec une secte, les Athinganoï (qui ne touchent pas) appellation qui aurait donné le mot tsigane. Du moins, c'est ce qu'on pense au XIXe siècle. Pour mieux se valoriser en arrivant à Strasbourg, ils se seraient présentés comme Égyptiens.
- Mais, depuis le début du XXe siècle, une nouvelle approche plus scientifique part de l'étude des mots empruntés, d'une recherche sur l'histoire de l'Inde ainsi que de l'étude des histoires

arabe, persane, arménienne. Et on constate que toutes les variantes du Romani (celui des Rromas des Balkans, celui des Manouches ou Sinté d'Allemagne, d'Italie et de France, les Gitans ou Kalé ibériques et d'Amérique du sud) emploient les mêmes emprunts aux langues des pays traversés, ce qui signifie que les migrations ne se sont pas faites par étapes successives **mais en même temps**. D'autant que les mots empruntés au Persan sont ceux du néo-persan du IXe siècle. **Donc, les migrations ne pouvaient pas avoir eu lieu avant le IXe siècle.**

- Dans l'histoire de l'Inde, il y a eu très peu de migrations, car le sens du sacré des hindous les empêche de s'éloigner des fleuves sacrés sauf à devenir impurs. La société indienne est constituée de castes et dans ces castes, de lignées. On se marie dans la même caste mais pas dans la même lignée. Les castes peuvent se répartir en 4 classes: les prêtres, les nobles, le tiers-état (artisans commerçants,) et les serfs. Et il y a les hors-classes, les intouchables tellement ils sont impurs. Si on a bien respecté les règles de sa caste on peut se réincarner dans une caste supérieure, dans le cas contraire dans une caste inférieure, ce qui limite énormément les migrations du fait du respect des règles. **Alors, pourquoi ces migrations ?**
- Une étude du gouvernement indien, en 2000 sur les indiens vivant à l'extérieur de l'Inde a indiqué que les Rromas et Gypsies qui avaient émigré en Italie ont déclaré être d'origine indienne, ce qu'on trouve également dans une chronique du XVe s.
- En s'intéressant à l'histoire de l'Inde après le IXe siècle on découvre qu'un sultan afghan qui a fait des raids dans le nord de l'Inde raconte que 53000 indiens furent faits prisonniers lors du raid de Kanauj en 1018 et furent conduits à Gazni (Afghanistan actuel ) où des marchands vinrent les acheter si bien que le Turkménistan, Irak et le nord de l'Iran actuels furent «remplis d'indiens...tous étaient mêlés dans une commune condition d'esclaves».
- Un autre texte dit qu'un cinquième des habitants de Kanauj a été donné aux descendants du prophète (150 000 personnes), ce qui signifie par simple règle de 3 que ce sont 750 000 indiens qui ont été déportés (et non qui ont migré volontairement). Les rues de Gazni étaient remplies et on manquait d'eau...
- Que s'est-il passé finalement? Des Turcs du Nord de l'Iran (les Turkmènes) avaient besoin de former une armée puissante. Chevaux et combattants étaient recouverts d'armures mais cette armée n'avait pas de forgerons, alors que l'Inde en avait beaucoup. Il y avait aussi en Inde des armées privées avec des castes (métiers divers) : forgerons, charbonniers, logisticiens (routes) vétérinaires et « médecins » connaissant la suture des plaies, l'amputation, l'extraction de corps étrangers etc.) tous mobilisés par des armées alors que les Turcs n'avaient que des chamanes et des tisanes. Dans les armées on trouve aussi des musiciens pour pouvoir dresser les animaux de combat en les habituant aux bruits divers des batailles, ainsi que pour donner du cœur aux troupes. **C'est pour cela qu'en 1018 des populations entières mais jeunes d'une région de l'Inde, parlant la même langue, mais de castes diverses ont été amenées d'abord au nord de l'Afghanistan.** En 1071, l'armée constituée de turcs et d'indiens arrive aux portes de la Turquie actuelle, en Arménie. Les turcs et les indiens gagnent une bataille importante et négocient leur implantation en Turquie contre la libération de l'empereur byzantin capturé. Les Turcs sont nomades et ont besoin de terres pour faire paître leurs troupeaux. Les indiens, bien que de castes et de noms différents se définissent par un seul terme : les Manouches « êtres humains », de même que les époux se nomment « Rrom »(Époux) ou « Rromi »(Épouse) . Quand au mot Tsigane, on pense qu'il pourrait provenir aussi du mot néo-persan « cigan » qui désignait le vendeur ou le soigneur

de chevaux.

- Si le Romani est d'origine une langue indo-aryenne, elle s'est enrichie de mots arméniens, grecs et néo-persans, les 3 langues parlées en Turquie à l'époque de la domination turque, selon le principe de la langue de communication (celle qu'on parle avec les autres qui ne parlent pas tout à fait pareil, alors que la langue de connivence est celle qu'on emploie avec ses proches). Romani est un adjectif ou un nom et romanès est un adverbe : la langue Romani, on parle Romanès.

## 2- Dispersion en Europe. Et nouveau monde.

- Moitié XIIIe siècle : les mongols de Gengis Khan déferlent sur l'Asie centrale et l'Iran : beaucoup de gens vont quitter leur région et vont s'installer en Turquie. La Turquie n'étant plus en guerre, **des indiens vont appliquer leurs métiers hors des armées, gagner de l'argent et acheter leur affranchissement.** Certains vont se rendre à Constantinople (État latin à l'époque du fait des Croisés) alors que **ceux qui restent pauvres et donc esclaves vont s'installer dans des bidonvilles.**
- Les Croisés font faire un pacte avec les Mamelouks d'Égypte pour contrer les Mongols. Et vont embaucher des entreprises de guerre où on va retrouver les indiens affranchis qui ne ressemblent ni aux latins ni aux arabes et **qu'on va désigner par «les Égyptiens».** Les Latins (Croisés) trouvant ces entreprises de guerre efficaces vont les emmener avec eux pour tranquilliser les régions où ils s'opposent aux Byzantins. Dans ces territoires conquis sur les Byzantins, on créait des duchés ou comtés nouveaux, dont un appelé la «Petite Égypte» au nord de la Grèce.
- **Ces «Égyptiens», musulmans sous les turcs deviennent chrétiens avec les Latins.** C'est ainsi que le pape les envoya en pèlerinage de 7 ans (cf. supra). Ils traversent les pays par petits groupes avec des sauf-conduits des rois et les lettres du pape Martin V.
- C'est ainsi que Thomas Aegyptano demande un sauf-conduit au roi d'Aragon pour se rendre à St Jacques de Compostelle. **Aegyptano est devenu Gitano.**
- En Angleterre : **Egyptiens a donné Gypsies.**
- En France du XVIe au XVIIIe S, on trouve les troupes égyptiennes ou bohémiennes au service des grands seigneurs féodaux.
- D'autres affranchis de Turquie, commerçants, artisans, vont émigrer dans les comptoirs vénitiens au XIIIe ou XIVe siècle, qui s'appellent **Rromiti ou Tsigani.** Ils venaient de la Romanie byzantine.
- Un peu plus tard, ceux qui habitaient la Grèce sont chassés par les Ottomans (fédération des tribus turkmènes) qui tentent de conquérir l'Europe. Les **Rromas** qui après avoir été musulmans, ont été chrétiens (pour être affranchis) risquent alors la peine de mort pour apostasie sous régime ottoman et fuient en masse vers le sud de l'Italie où on va les appeler des **Grégos** (grecs). Or le sud italien est espagnol et l'Espagne chasse les mauriciens et les juifs d'Espagne. Pour combler le vide, on fait venir les Grégos chrétiens dans le sud de l'Espagne et la Catalogne. Certains vont servir l'armée des Flandres espagnoles et vont revenir avec le nom de leur armée : les **Flamencos.**

- Au XVIIIe s vont s'installer des gitans catalans dans la région de Perpignan.
- Parmi tous les Grégos, certains sont arrivés au Portugal où on les a appelés Gitanos ou Grégos. Le Portugal ayant besoin de peupler le Brésil va y envoyer des Grégos (mot qui donnera **Gringos**). Ils seront soigneurs de chevaux et d'esclaves puis deviendront marchands d'esclaves jusqu'en 1888, date de l'abolition de l'esclavage.
- Depuis les années 1990, des Roms arrivent de Roumanie ou des pays voisins et une double confusion se crée : **Roumains et bulgares ne sont pas tous Roms**, mais seulement 10 % d'entre eux. Les Roms ne sont pas nomades : ils viennent de petits villages et s'installent dans des bidonvilles, recréant des « villages ». Les gouvernements et la presse, en confondant Roumains et Roms et en parlant de campements, créent artificiellement des gens du voyage, ce qui permet de refuser leur installation.

**La migration d'Inde s'est produite en une seule fois au début du XIe siècle et non par départs successifs. Les migrations suivantes vers l'Europe centrale, occidentale et dans le monde entier ont été la conséquence de guerres, d'invasions et de répressions multiples.**

### 3- la répression

#### Au XVe siècle

- En 1471, les Tsiganes sont expulsés de Suisse.
- En 1497, le Saint Empire Romain Germanique accuse les Tsiganes d'être des espions turcs puis les expulse.
- En 1499, les Rois Catholiques d'Espagne décident que les Tsiganes doivent se sédentariser ou quitter le pays dans les 60 jours.

#### Les XVIe et XVIIe siècles

Ces périodes ont été particulièrement répressives envers les Tsiganes.

- En 1516, la ville de Berne les interdit sur le canton.
- En 1524, loi d'expulsion en Italie.
- En 1530, une loi anglaise décide que les Tsiganes doivent quitter le pays sous 15 jours ou seront arrêtés.
- De 1526 à 1557, le Portugal décide également l'expulsion et l'envoi dans les colonies africaines de ceux qui étaient nés au pays.
- En 1540, expulsion de Suède.
- De 1544 à 1560, des lois similaires sont promulguées en Hollande.
- Si l'Europe centrale a été plus tolérante, la Roumanie les a réduits en **esclavage jusqu'en 1856**.
- En 1572, une loi anglaise décrétait que chaque Tsigane de plus de 14 ans devait être fouetté, condamné aux travaux forcés, marqué au fer rouge. Les enfants entre 5 et 14 ans pouvaient être enlevés pour travailler dans les ménages.
- En 1577, la ville de Francfort interdit aux Tsiganes d'entrer en ville, car ils étaient considérés comme des espions turcs.
- En 1652, la Saxe ordonne la déportation des Tsiganes.
- Et en France ? Tableau de synthèse (1) :

Législation concernant spécifiquement et collectivement les Bohémiens (sauf indication contraire)
---

du XVIe au XIXe siècle. Il existe de nombreux autres textes qui, ayant trait au vagabondage, au nomadisme ou à la mendicité, englobent aussi les Bohémiens dans leurs effets.

année	Interdiction	Condamnation	Récidive ou non-obéissance
1504 (Louis XII)	Séjour	Bannissement	
1510 (Grand Conseil)	Séjour	Bannissement	Pendaison
1539 (François Ier)	Séjour	Bannissement	Punition corporelle
1561	Séjour	Bannissement	Galères et punition corporelles(hommes), cheveux rasés (hommes, femmes et enfants)
1606 (Henri IV)	Atroupement	Punition comme « vagabonds et mal vivants »	
1647 (Louis XIV, régence)	Être bohémien	Galères	
1660 (Louis XIV)	Séjour	Bannissement	Galères ou punitions corporelles
1666 (Louis XIV)	Être bohémien	Galères (hommes), fouet, flétrissure, bannissement (femmes et filles)	
1673 (Louis XIV)	Séjour	Bannissement	Galères
1682 (Louis XIV)	Être bohémien	Hommes : galères à perpétuité ; femmes : rasées ; enfants : enfermés dans les hôpitaux.	
1700-1716	Mendicité	Bannissement	Carcans, fustigés *
1720-1722 (Lorraine)	Vagabondage en général		Fustigés *, marqués et bannis
1719 et autres		Les peines de galères sont transformées en déportation	
1723 (Lorraine)	Séjour, atroupement dans les bois, sur les grands chemins	Bannissement, les communautés locales doivent se regrouper, « marcher à main armée et faire feu dessus »	
1724 (Louis XV)	Séjour, nomadisme, atroupement de plus de 4 adultes	Galères (5 ans) pour les hommes valides, fouet, hôpital pour les autres.	
1764	Séjour, nomadisme	Galères (3 ans) pour les hommes valides, renfermement à perpétuité pour les autres dans	Galères pendant 9 ans et si récidive renfermement encore 9

		les hôpitaux. Au terme de 3 ans, possibilité de choisir un métier et un domicile	ans, et à perpétuité
An II	Donner ou demander l'aumône	Amende de la valeur de deux jours de travail, incarcération	

\*fustigé = fouetté, battu

- A la même époque, des chasses aux Tsiganes sont organisées en Hollande. Ceux qui étaient pris étaient battus, tués ou marqués au fer rouge sur l'épaule gauche.
- En 1710, le prince de Mecklembourg-Strelitz décide que tout Tsigane de plus de 25 ans devait être battu avec une canne, marqué au fer rouge et s'il revenait devait être pendu. Les femmes de moins de 25 ans pouvaient être utilisées pour les ménages, les jeunes étaient condamnés aux travaux forcés, et les enfants de moins de 10 ans, donnés à des familles de « bons chrétiens »
- Pendant toute cette période, les tsiganes ont dû survivre en se cachant dans les bois et contraints de voler de la nourriture et ce qui était nécessaire à leur vie.
- En 1749, l'Espagne organise la « Grande Rafle des Gitans » et les fait prisonniers.
- Vers la fin du XVIIIe siècle, l'Europe a tenté une nouvelle approche en tentant de sédentariser les Tsiganes. A l'instar de Marie-Thérèse d'Autriche qui entre 1758 et 1773, décida que les Tsiganes devaient se fixer en un lieu, y travailler et y payer les impôts. Elle interdit roulottes et chevaux et décréta qu'ils devaient s'appeler « nouveaux hongrois » et non plus Tsiganes. Les garçons de plus de 16 ans devaient servir dans l'armée. Le Romani était interdit. Les Tsiganes ne pouvaient pas se marier entre eux et les enfants au-dessus de 5 ans étaient donnés à des familles « gadjé » pour les élever.
- Des lois semblables ont été imposées en Espagne.

### Du XIXe au XXIe siècle

#### En France (1)

Année	Interdiction	Condamnation	Récidive ou non-obéissance
1802 (Pays basque)	Séjour, être bohémien	Déportation : échec. Enfants, femmes et vieillards : au dépôt de mendicité. Jeunes gens : marine, armée. Hommes valides : travaux forcés	
XIXe siècle (mesures locales et régionales diverses)	Séjour, être bohémien	Rejet, bannissement, prison	

- En 1835, 260 hommes, femmes et enfants tsiganes constituent le tableau d'une chasse officielle et primée organisée au Danemark.
- En 1907, la Chambre des députés français invite à débarrasser le pays des « incursions des bandes de Romanichels ».
- Suite à un recensement de toutes les populations nomades en 1895 (400 000 personnes), ces

dernières sont réparties en 1912 en 3 catégories : les marchands ambulants, les forains, les nomades et vagabonds : ces derniers vont faire l'objet du **carnet anthropométrique**, fichage systématique du type repris de justice. Ces carnets vont servir à interner les nomades dans les **camps d'internement** pendant l'occupation nazie.

- En 1934, le régime nazi décida de stériliser ou castrer les tziganes dans des camps comme Dachau ou Sachsenhausen.
- En janvier 1940, eut lieu le premier massacre de l'**Holocauste tzigane** : 250 enfants servirent de cobayes à des expérimentations « scientifiques » au camp de Buchenwald.
- Le 1<sup>er</sup> août 1944, 4000 Tziganes furent gazés et incinérés à Auschwitz-Birkenau, dont le souvenir porte le nom de la « Nuit des Tziganes »
- Durant la Seconde Guerre mondiale, **70 à 90 % des familles tziganes du territoire du Grand Reich ont disparu dans les camps nazis, soit plus d'un demi-million de personnes.** Le gouvernement de Vichy procédera, dès avril 1940, à leur **internement forcé** dans une trentaine de camps en France.
- Ils seront maintenus dans les camps français **jusqu'en 1946**, dans des conditions effroyables après qu'on les ait spoliés de tous leurs biens, qu'ils ne retrouveront pas à leur sortie des camps.
- Dès 1958, tous les États du bloc communiste avaient promulgué des lois anti-tziganes et interdit le nomadisme. Et l'extermination pure et simple de cette minorité fut également au cœur des politiques publiques.
- En 1969 : **abrogation** en France du carnet anthropométrique et **création des carnets de circulation** qui concernent tous ceux qui habitent un abri terrestre mobile au moins 6 mois par an. Une commune de rattachement est obligatoire, mais le droit de voter n'est acquis qu'après 3 ans dans la même commune (contre 6 mois pour un sédentaire).
- On évalue en France à 500 000 personnes les titulaires d'un carnet de circulation dont l'absence donne lieu à amendes puis à une peine de prison.
- Aujourd'hui, de l'Ukraine à l'Espagne, les discriminations n'ont rien perdu de leur actualité. Les minorités tziganes enregistrent les violences les plus criantes : avatars de pogroms et vagues de meurtres racistes en Hongrie et Roumanie, émeutes contre l'emménagement et la scolarisation de Roms en Slovénie, incendies criminels de campements en Italie, etc. En 2006, le parti politique bulgare Ataka en appelle à « *transformer les Tziganes en savon* » tandis que le parti hongrois Jobbik réclame ouvertement la « *solution finale* » pour les Roms.
- En 1970, on a utilisé en France le terme administratif « gens du voyage ».
- En 2008, la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), établit un rapport contestant les discriminations dont souffrent les gens du voyage, en particulier le livret de circulation et le droit de vote après 3 ans dans la même commune de rattachement (contre 6 mois pour tout autre français).
- En 2012, le 5 octobre un forain français porte plainte auprès du Conseil constitutionnel et obtient l'abrogation du carnet de circulation et la possibilité de voter après 6 mois dans la même commune de rattachement.
- En juin 2015 : l'Assemblée Nationale vote en première lecture la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté qui abroge, entre autres dispositions, la loi de 1969 **et supprime de ce fait le carnet de circulation.** Après un passage bloquant au Sénat, une adoption en deuxième lecture à l'Assemblée et un recours auprès du Conseil Constitutionnel, la loi référencée N° 2017-86 du 27 janvier 2017 est publiée au journal officiel le 28 janvier 2017.

**Malgré toutes les vicissitudes auxquelles les populations tziganes ont été soumises, leur mode**

**de vie, leur langue, leurs valeurs propres ont été transmises au long des siècles et témoignent de la vivacité de leur culture et de leur capacité de résistance.**

**Les Voyageurs, quelle que soit leur origine (Pirdé, yéniche ou tsigane) ont combattu dans toutes les guerres qu'a connues la France. Tous les Voyageurs de France sont français.**

Sources :

- Conférence de Elisabeth Clanet dit Lamanit : « Histoire et origines des Tsiganes et des gens du voyage ».
- Frédéric Sarter, « Roms, une question européenne », *Études*, n° 4122, 2010.
- site web : Rroma.org
- (1) Jean-Pierre Liégeois : Roms en Europe (Édition du Conseil de l'Europe).
- Site web : Union romani.org : racism against the Rroma
- Dépêches Tsiganes : « l'Histoire des Roms en Europe : guérissons l'amnésie. » 4 août 2015.  
Auteur : Nils Muižnieks
- Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis  
(www.dsdeb93.ac-creteil.fr)